

Contactez-nous

Service d'Aide Précoce
Premiers Pas asbl



Allée des Hêtres, 27
Beauplateau
6680 SAINTE-ODE



premierspassap@gmail.com



061/27.77.19

Permanence téléphonique : le mardi de 9h à 13h.
En dehors, un répondeur accueille vos messages !



Service d'Aide Précoce
agrée & subsidié
par l'AViQ.

N° entreprise : 045 1.932.502
ING : BE65 3601 0892 0696



Wallonie



Avec le soutien du Fonds social européen
l'UE et les Autorités publiques
investissent dans votre avenir

Le développement de votre enfant vous interpelle ?



Notre Service d'Aide Précoce peut vous accompagner !

Imprimé chez Premiers Pas asbl - Ne pas jeter sur la voie publique.

L'équipe est pluridisciplinaire

(logopèdes, psychologues, éducateurs...)

Direction :

Elle est votre premier contact, c'est par son intermédiaire que vous introduirez le formulaire d'introduction de demande.

Intervenant(e)s :

L'un d'eux assurera l'accompagnement de votre enfant et de votre famille.

Nos actions :

Pour qui ?

Pour tout **enfant de moins de 8 ans** en situation de handicap ou présentant un retard de développement.

Comment ?

Par des rencontres régulières réalisées principalement à domicile mais également, dans les différents milieux de vie de l'enfant (crèche, école, institution, ...).

Par un accompagnement individualisé de l'enfant (sans faire de rééducation ni de thérapie) et de la famille.

Par des contacts avec les partenaires (crèche, école, thérapeute(s), ...).

• Accompagnement de l'enfant

- Favoriser son évolution globale et ses relations avec son entourage.
- Évaluer régulièrement son développement.
- Mettre en place un réseau thérapeutique
- ...

• Soutien familial

- Soutien à la parentalité
- Temps d'échanges et d'écoute
- Accompagner dans les démarches administratives
- ...

• Sensibilisation au handicap et à la différence

• Activités pour les bénéficiaires et leur famille

- ...

Comment procéder ?

La demande d'accompagnement doit être faite auprès du service (**par téléphone ou par mail**).

Suite à votre appel, une première rencontre est organisée avec la direction.

En tant que service agréé et subsidié par l'AViQ, un accord doit être obtenu pour bénéficier de notre accompagnement.

Une part contributive forfaitaire annuelle vous est demandée.

